

nombreux les Canadiens de cette catégorie qui ont été, pour ainsi dire, laissés pour compte et j'invite le gouvernement à leur accorder sa sollicitude.

Je désire aussi évoquer le cas de certaines personnes qui, à cause de telle ou telle infirmité, n'ont pas pu trouver un emploi à plein temps ou satisfaisant. Je pense que de nombreux députés ont vu de tels cas lors des campagnes électorales. J'aurais bien voulu avoir le temps de décrire en détail la condition de ces gens.

Faute de temps aussi, je ne pourrai expliquer la situation de certains jeunes qui souffrent d'incapacités particulières et qui ont besoin d'une formation spéciale. Je sais que ces crédits prévoient une somme de \$40,000 pour l'association canadienne d'aide aux enfants retardés. Si j'avais le temps d'interroger le ministre, je suppose qu'il m'aurait expliqué les efforts que fait le gouvernement fédéral pour aider, par l'intermédiaire des hôpitaux et d'autres institutions, les handicapés à devenir des membres utiles de la société. J'exhorte le gouvernement à agir dans ce sens pour les aider à trouver leur place au soleil.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est cinq heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander la permission de siéger de nouveau lors de la prochaine séance de la Chambre.

M. Lundrigan: Monsieur le président, pourrais-je faire quelques brefs commentaires avant la levée de la séance?

M. le vice-président: Le comité y consent-il?

Des voix: Entendu.

M. Lundrigan: Je voulais demander au ministre s'il donnerait des instructions à son ministère pour qu'on aide à la construction de l'hôpital de Saint-Jean de Terre-Neuve. J'espère que ce projet aura la faveur du ministre.

Pour terminer, et je ne désire pas abuser du privilège qu'on m'a fait, j'exprime l'espoir que le comité adoptera les crédits du ministre. Pour ma part, je ne trouve rien d'important à redire à ces crédits. Nous avons formulé nos arguments et nous souhaitons du succès au ministre dans l'examen de ses crédits.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (5.00 p.m.)

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message est parvenu du Sénat informant la [M. Lundrigan.]

Chambre que le Sénat a adopté les projets de loi suivants, qu'il soumet à l'approbation de la Chambre:

Bill n° S-4, loi concernant le poinçonnage des articles contenant des métaux précieux; Bill n° S-10, loi modifiant la loi sur les douanes; Bill n° S-6, loi concernant La Compagnie de Trust Canada; Bill n° S-7, loi concernant La Corporation d'Hypothèque Huron et Érié.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit des bills d'intérêt public et des bills d'intérêt privé.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, on trouve inscrit à mon nom, au *Feuilleton*, l'article n° 9 relatif au bill n° C-16, loi modifiant la loi électorale du Canada (droit de vote des étudiants), et sauf erreur, la Chambre serait disposée à aborder l'étude de ce projet de loi dès aujourd'hui.

[Français]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Est-il convenu que les ordres n° 1 à 8 sont réservés, du consentement de la Chambre, à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À FACILITER AUX ÉTUDIANTS L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

M. Grant Deachman (Vancouver Quadra) propose la 2^e lecture du bill n° C-16, modifiant la loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants).

—Le petit bill que je présente à la Chambre aujourd'hui réclame une très légère modification à la loi électorale du Canada. Cette modification vise à ce que les étudiants, qui entrent à l'université au moment de l'émission d'un bref d'élection, ne se trouvent pas dans la situation des milliers d'étudiants qui, en 1965, ont quitté leur foyer pour aller résider dans des universités d'autres circonscriptions et se virent privés de leur droit de vote. A l'émission du bref d'élection, le 8 septembre, bon nombre d'étudiants canadiens—je pense particulièrement à ceux des petites collectivités—partaient pour aller étudier dans des villes ou des circonscriptions où se trouvaient des universités. S'ils ne résidaient pas à l'université et n'y étaient pas inscrits au moment de l'émission du bref d'élection, ils ne pouvaient voter dans la circonscription où se